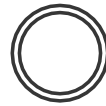


# Présentation & Actions



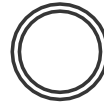
**ARPDS 78**

ASSOCIATION DE RÉGULATION LIBÉRALE  
POUR LA PERMANENCE DES SOINS



ARPDS 78

# PRESENTATION



- La création de l'association a été actée conformément au Cahier des charges de la Permanence des soins Ambulatoires paru par décret le 01/10/2012
- Les statuts ont été déposés le 05/12/2012



## LES MISSIONS DE L'ARPDS 78

ARPDS 78



- Contribuer pour la population à assurer une réponse adaptée et de qualité à la demande de soins non programmée aux horaires de la PDSA sur l'ensemble du département.
- Coordonner les différents intervenants de la PDSA (PDG, MMG, SOS, mobiles) et s'articuler avec les régulateurs et le centre 15.



# LES MISSIONS DE L'ARPDS 78

ARPDS 78



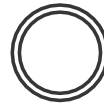
## Envers les effecteurs :

- Aider les acteurs de la PDSA dans les Yvelines à mener leur mission
- Promouvoir la participation des médecins libéraux à la PDSA comme effecteurs et/ou régulateurs
- Faciliter les démarches administratives des acteurs libéraux de la PDSA et contribuer au bon fonctionnement des points de garde dans les différents secteurs géographiques.



# LES MISSIONS DE L'ARPDS 78

ARPDS 78



## Envers l'ARS et les structures administratives :

- Evaluer le nouveau système de PDSA par la production des indicateurs prévus au cahier des charges et tenter de solutionner les problèmes rencontrés
- Organiser au moins une réunion par an de l'ensemble des acteurs libéraux



ARPDS 78

## LE BUREAU



- **Président :** Dr Laurent De BASTARD
- **Vice-président :** Dr Jean-Marie CONESA
- **Trésorier :** Dr François BONNAUD
- **Secrétaire :** Dr Patricia LEFEBURE



ARPDS 78

## LE BUREAU



Deux médecins coordonnateurs à 0.25 ETP chacun

- Dr Murielle BOCCOLINI-DUBOIS
- Dr Isabelle LUCK

Une secrétaire à plein temps en cours de recrutement



ARPDS 78

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



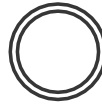
- L'association est pilotée par un Conseil d'Administration composé de dix membres issus de 4 collèges. Chaque collège détient des votes lors des délibérations de l'Assemblée Générale comme suit :
  
- **Collège 1 :** 3 régulateurs  
(35 % des voix)
  
- **Collège 2 :** 3 effecteurs postés  
(25 % des voix)
  
- **Collège 3 :** 2 effecteurs mobiles  
(25 % des voix)
  
- **Collège 4 :** 2 représentants des médecins libéraux installés  
(15 % des voix)





# LES DIFFERENTS COLLEGES

ARPDS 78



➤ **Collège 1 des représentants des régulateurs :**

Il est composé de 3 médecins libéraux participant à la régulation du Centre de Réception et de Régulation des Appels médicaux

➤ **Collège 2 des représentants des effecteurs postés :**

Il est composé de 3 médecins libéraux participant à l'effectation en garde fixe

➤ **Collège 3 des représentants des effecteurs mobiles :**

Il est composé de 2 médecins libéraux participant à l'effectation en visite à domicile

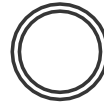
➤ **Collège 4 des représentants des médecins libéraux installés :**

Il est composé de médecins libéraux en exercice dans le département et participant effectivement, à quelque titre que ce soit, à la PDSA.



ARPDS 78

# LES REPRESENTANTS DES COLLEGES



**Les collèges sont encore provisoires et pas tous encore complets, l'élection par le bureau des représentants définitifs aura lieu début 2014.**

○ **Collège 1 : Collège des régulateurs (3 représentants)**

Plusieurs candidatures exprimées

○ **Collège 2 : Collège des effecteurs postés (3 représentants)**

Dr Patricia LEFEBURE

Dr Jean-Marie CONESA

○ **Collège 3 : Collège des effecteurs mobiles (2 représentants)**

Dr Marc GERARDIN

Dr Gilles COUDERT

○ **Collège 4 : Collège des médecins libéraux installés (2 représentants)**

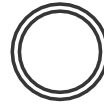
Dr Laurent De BASTARD

Dr François BONNAUD



ARPDS 78

# LES PREMIERES ACTIONS



- Visite des médecins de garde dans leurs points fixes le dimanche matin
- Elaboration et mise à disposition de documents dans les points fixes (paiement des astreintes, tarifs des actes de garde, des pharmacies de garde, tableau recueil des indicateurs)
- Présentation aux directeurs des locaux de garde de la charte à signer et demande de compléter le matériel manquant
- Recueil des indicateurs des gardes depuis avril 2013
- Réponse aux mails et courriers des effecteurs signalant des problèmes concernant les gardes
- Courrier aux effecteurs continuant à prendre leurs gardes dans leur propre cabinet
- Comblement des défections sur les tableaux de garde
- Incitation des effecteurs à envoyer leur demandes de paiements d'astreinte
- Organisation d'une réunion avec tous les acteurs de la PDSA le 03/10/2013
- Achat et configuration d'ordinateurs, ouverture de lignes mobiles
- Création d'une adresse mail : [arpds78@gmail.com](mailto:arpds78@gmail.com)
- Prise de contact pour création d'un site internet et d'un logo de l'ARPDS78
- Présentation de l'ARPDS78 dans un Powerpoint



ARPDS 78

## ADHESION A L'ARPDS 78



- Chaque participant à la PDSA est encouragé à adhérer à l'APDS78 moyennant une cotisation annuelle de 2 € à l'Association.
- L'adhérent s'engage, par son adhésion, à exercer son activité d'effecteur ou de régulateur et à respecter le cahier des charges de l'organisation départementale de la PDSA.